



Mémos aux étudiants

Voici les principales informations transmises par le secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) aux étudiants inscrits à nos services. Tout au long de la session, surveillez vos courriels ULaval attentivement pour vous tenir au courant entre autres des offres d'emplois, de participation à certaines recherches ou des bourses d'études disponibles.

Table des matières

1. La Rentrée UL.....	2
2. Résidences ULaval	2
3. Casiers.....	3
4. Accommodements.....	3
4.1 Besoins particuliers pour les études.....	3
4.2 Lettre d'attestation d'accommodations scolaires.....	3
5. Formation à distance et accommodations scolaires aux examens	4
6. Inscription au PEPS	4
7. Attestation d'études à temps plein	5
8. Bourses	5
9. Enregistrement audio en classe.....	7
10. Étudiants ayant une déficience motrice ou visuelle.....	7
11. Ateliers et conférences gratuites.....	10
12. Cours de langues.....	12

1. **La Rentrée UL**

«La Rentrée UL» est de retour! Cet événement aura lieu **le mardi 16 janvier 2018 de 9h30 à 17h** aux pavillons Alphonse-Desjardins et Maurice-Pollack. Venez chercher votre agenda, [votre carte d'identité étudiante de l'Université Laval](#) et votre carte de transport en commun du Réseau de transport de la Capitale (RTC). Rencontrez les représentants de plusieurs services aux étudiants et d'une quarantaine d'associations étudiantes parascolaires. À la Rentrée UL, vous découvrirez tout ce que vous propose la vie universitaire. Le secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap sera présent au kiosque du *Centre d'aide aux étudiants*.

Pour plus de renseignements, visitez le www.ulaval.ca/rentree/accueil

2. **Résidences ULaval**

Si vous vivez une situation de handicap ou avez une condition de santé particulière et que vous jugez pertinent d'informer le service des résidences, nous vous invitons à le mentionner lors de votre demande de réservation (*formulaire 2 Consentements et autres informations*) <https://www.residences.ulaval.ca/fileadmin/documents/Formulaire-reservation-etudiant-temps-complet.pdf>.

Si votre situation implique des besoins particuliers, il est de votre responsabilité de les contacter sres@sres.ulaval.ca afin de savoir s'ils seront en mesure d'y répondre.

Saviez-vous que...

- a) Les résidences de l'Université Laval offrent des chambres accessibles pour les étudiants qui doivent se déplacer en fauteuil roulant, et ce, au tarif des chambres régulières. Ces chambres sont plus grandes et incluent une salle de bain. Leur nombre est limité, premier arrivé, premier servi. Il faut donc faire connaître votre besoin très rapidement si vous ne voulez pas attendre, au moins une session, qu'une de ces chambres se libère.
- b) Dans certains cas, pour assurer votre sécurité, nous pouvons vous aider dans vos démarches auprès du Service des résidences.

- c) Les étudiants ayant un handicap « invisible » comme un trouble de santé mentale, un trouble du spectre de l'autisme (TSA) ou un trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) peuvent aussi préciser les mesures d'accommodement qui pourraient faciliter leur adaptation en résidence ou pallier à leur situation de handicap.

3. Casiers

Les étudiantes et les étudiants ayant une déficience visuelle ou motrice qui ont besoin d'un casier adapté pour déposer leurs livres ou leurs vêtements peuvent contacter M. Norman Hunter par téléphone au **418 656-2131, poste 4936** ou par courrier électronique à l'adresse suivante : Norman.Hunter@si.ulaval.ca Réservez votre casier le plus tôt possible, idéalement **avant** la tenue de «La Rentrée UL». Le coût d'un casier est de 15\$ pour deux sessions (automne et hiver).

4. Accommodements

4.1 Besoins particuliers pour les études

Tous ceux et celles qui auront des besoins particuliers à la session d'hiver 2018 (preneurs de notes, accompagnateurs, lecteurs, interprètes ou transcriptions en braille) doivent prendre rendez-vous avec leur conseiller aux étudiants en situation de handicap afin de remplir les formulaires requis et faire valider leurs demandes. N'hésitez pas à nous contacter au 418-656-2880 si vous avez oublié le nom de votre conseiller.

4.2 Lettre d'attestation d'accommodations scolaires

Si vous avez besoin de mesures d'accommodement pour vos évaluations (examens, travaux longs, etc.), vous devez venir rencontrer un conseiller aux étudiants en situation de handicap. Nous identifierons avec vous les mesures d'accommodement adéquates et nécessaires.

Une lettre officielle unique, valide pour la durée de vos études, vous sera remise. De cette façon, vous pourrez contacter vos professeurs sans repasser par notre bureau chaque session. Vous devez présenter votre lettre

d'accommodement à tous vos professeurs dans les **deux premières semaines de cours**. À leur demande, vous pouvez aussi leur remettre une copie ou la transmettre en format numérique.

Pour mieux comprendre le rôle de chacun, nous vous invitons à consulter le guide « [Les mesures d'accommodement – Une responsabilité partagée](#) »

5. Formation à distance et accommodations scolaires aux examens

Si votre examen a lieu *en salle sous surveillance et à l'extérieur du campus*, vous devez vous inscrire en ligne à [Formation à distance](#), et ce dès le début de la session, et transmettre votre lettre d'accommodement à accommodement.bse@ulaval.ca. **La date limite à respecter est indiquée sur leur site internet**. Envoyez également votre lettre à vos professeurs qui sont responsables de vous accommoder pour vos autres types d'évaluations (examens en ligne, travaux, etc.).

6. Inscription au PEPS

Les étudiantes et les étudiants inscrits à temps plein à l'Université Laval (12 crédits et plus) sont automatiquement membres du PEPS et bénéficient de plusieurs avantages sans frais supplémentaires dont : piscine, piste de jogging, patinoire et réservation de sports de raquette et de ballon.

Les personnes en situation de handicap reconnues comme ayant une déficience fonctionnelle majeure (selon les *normes du [MEES](#)*) sont considérées à temps plein par le Service des activités sportives à partir de 6 crédits et plus.

Toutefois, si vous avez un **handicap invisible** (ex. : surdité ou déficience organique), vous devez imprimer la page « programme d'études en cours » de votre **dossier CAPSULE** et la présenter lors de votre inscription. Le personnel du PEPS n'a pas accès à ces informations de votre dossier et ne peut en faire la vérification. Ainsi, vous n'aurez pas à justifier votre situation, mais seulement à leur indiquer la mention « **type d'étudiant** » : **personne handicapée**.

Aucun document médical ne doit vous être exigé. En cas de problème, n'hésitez pas à nous contacter.

7. Attestation d'études à temps plein

Les personnes ayant une déficience fonctionnelle majeure (visuelle, auditive, motrice ou organique) reconnue selon les normes du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), peuvent bénéficier d'un statut « d'étudiant à temps plein » lorsqu'elles sont inscrites à 6 crédits ou plus. Le Bureau du registraire ajoute la mention « temps plein » pour les étudiants touchés par cette situation.

Si vous n'avez pas déjà cette mention dans votre dossier «CAPSULE» et que vous en avez besoin pour obtenir votre carte d'autobus du Réseau de transport de la Capitale (RTC), pour vous inscrire au Service des activités sportives (PEPS) ou pour faire une demande de bourse d'études auprès d'un organisme privé, vous devez communiquer avec nous afin de réaliser la démarche nécessaire. Le Bureau du registraire requiert une attestation du Secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap pour offrir ce statut.

8. Bourses

La date limite pour postuler à certaines bourses d'études approche à grands pas !... Les formulaires sont disponibles au comptoir d'accueil du Bureau des bourses et de l'aide financière situé au local 2556, pavillon Alphonse-Desjardins ou directement sur leur site Internet <http://www.bbaf.ulaval.ca>.

- [Banque Nationale du Canada](#) offre deux bourses de 5 000\$ chacune accompagnée d'un emploi d'été rémunéré de 12 semaines. Ainsi qu'une bourse de 2 500\$ accompagnée d'un emploi d'été rémunéré de 10 semaines

Date limite : À venir au cours de l'hiver 2018

- [Association des malentendants canadiens \(AMEC\)](#) offre trois bourses de 1 000\$ et une bourse de 1 500\$ afin d'offrir un soutien financier à des étudiants malentendants ou devenus sourds.

Date limite : à venir au cours de l'hiver 2018

- [Alliance for Equality of Blind Canadians](#) offre deux bourses de 1 000\$ et 1 bourse de 2000\$ afin de récompenser l'excellence des étudiantes et étudiants ayant une déficience visuelle totale ou partielle.

Date limite : à venir au cours de l'hiver 2018

- [Bourse d'études action-éducation](#) offre six bourses de 3 000\$. Les prix de l'Association nationale des étudiants handicapés visent à favoriser le plein accès aux études postsecondaires pour les personnes handicapées qui doivent faire face à des obstacles supplémentaires et assumer des coûts additionnels pour pouvoir poursuivre leurs études.

Date limite : 30 avril 2018

- [Crohn et Colite Canada](#) offre 10 bourses d'études d'une valeur allant jusqu'à 10 000\$ aux étudiants de tous âges vivant avec la maladie de Crohn ou la colite ulcéreuse et qui sont inscrits à un établissement d'enseignement Canadien de niveau postsecondaire pour le semestre d'automne 2018.

Date limite : 1er juin 2018 à 17h HNE

De plus, vous pouvez consulter en tout temps le site Internet du Bureau des bourses et de l'aide financière de l'Université Laval à l'adresse suivante : <http://www.bbaf.ulaval.ca> pour les bourses de 1er, 2e et 3e cycles. Vous pouvez effectuer des recherches par dates limites, par secteurs d'étude et par mots clés.

Il est de votre responsabilité de vérifier ces informations auprès du Bureau des bourses et de l'aide financière pour chacune des bourses qui vous intéresse.

9. **Enregistrement audio en classe**

Conformément au respect du droit à l'image et du [droit à la vie privée](#), il est interdit d'effectuer des enregistrements audio ou vidéo au sein de la salle de cours sous peine de mesures disciplinaires dans le cadre du [Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval](#) ou de poursuites civiles.

Évidemment, cette interdiction ne s'applique pas aux étudiants ayant une autorisation spéciale en vertu de la [Politique d'intégration des personnes handicapées étudiantes à l'Université Laval](#).

Ainsi, les étudiants qui font usage de l'enregistrement audio en classe pour pallier leur situation de handicap doivent demander l'autorisation du professeur. Vous devez donc lui remettre une copie de votre *Lettre d'attestation d'accommodations scolaires* ainsi que le formulaire [Engagement à la confidentialité-enregistrement audio](#) complété et signé.

Un professeur pourrait refuser votre requête si vous ne présentez pas ces documents.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de précisions.

10. **Étudiants ayant une déficience motrice ou visuelle**

10.1 **Accessibilité des locaux de cours**

Pour les étudiants et les étudiantes ayant une mobilité restreinte, si vous constatez qu'un de vos cours a lieu dans un **local de classe non accessible, vous devez le signaler au secrétariat de votre programme**. Un responsable administratif veillera à effectuer le changement de local.

Il s'agit d'une entente bien établie sur le campus afin de permettre à tous d'avoir accès à leurs cours. De même, très

peu de locaux sont inaccessibles pour les personnes à mobilité restreinte. Consultez le [guide d'accessibilité architecturale à l'Université Laval 2017-2018](#).

10.2 Accès à la Bibliothèque générale

Pour les étudiantes et les étudiants ayant une mobilité réduite, vous pouvez obtenir une **carte magnétique** permettant d'avoir accès à la Bibliothèque générale par l'ascenseur # 4 à partir des niveaux 0 ou 00. Il vous suffit **de vous présenter à la Direction de la Bibliothèque au 3^e étage du Pavillon Jean-Charles-Bonenfant local 3183 (côté administratif)**. On vous remettra une carte pour la durée de vos études en échange d'un dépôt de 10\$ remboursable lors du retour de votre carte.

10.3 Accès aux rayons de la Bibliothèque générale

Si vous éprouvez de la difficulté à aller chercher vos livres sur les rayons de la bibliothèque en raison d'un handicap moteur ou visuel, vous pouvez obtenir de l'aide au comptoir d'accueil de la bibliothèque. Vous devez faire vous-même votre recherche sur *Ariane* ou dans les banques de références et remettre la liste des ouvrages que vous désirez avec leurs cotes de bibliothèque. Un membre du personnel ira chercher ces livres et vous les remettra.

10.4 Local de technologies adaptées – Passation d'examens

Pour ceux et celles qui ont une déficience visuelle et qui ont besoin d'utiliser le local de technologies adaptées de la bibliothèque pour la passation de leurs examens (après entente avec votre conseiller aux étudiants en situation de handicap), *vous devez vous-même veiller à réserver le local d'avance* en téléphonant au 418 656-2131, poste 5351. Faites-le dès que vous avez vos dates d'examens au début de la session. Pour connaître la procédure de réservation et d'utilisation du local de technologies adaptées ou obtenir de l'assistance, vous pouvez la contacter au 418 656-2131, poste 4561 ou par courriel : ysabelle.gagne@aide.ulaval.ca

10.5 Local de technologies adaptées pour les étudiants ayant une déficience visuelle

Mme Ysabelle Gagné, responsable des technologies adaptées, peut assister les étudiants ayant une déficience visuelle pour la navigation sur Internet et l'utilisation du courrier électronique.

10.6 Service d'enregistrement de lectures

Des lecteurs bénévoles peuvent réaliser l'enregistrement de manuels scolaires requis pour vos cours en format numérique. ***Ce service est offert aux étudiants ayant une déficience visuelle ou des troubles d'apprentissage.*** Si vous souhaitez en bénéficier, vous devez contacter Mme Ysabelle Gagné au 418 656-2131, poste 4561 (répondeur) ou par courriel : ysabelle.gagne@aide.ulaval.ca. Elle vous expliquera la procédure à suivre. Nous vous encourageons à contacter vos professeurs le plus tôt possible afin que les lecteurs puissent réaliser vos lectures dans les meilleurs délais.

10.7 En cas d'urgence

Pour les personnes ayant une mobilité restreinte, vous trouverez ci-après la *procédure à suivre en cas d'évacuation* d'un bâtiment sur le campus universitaire. Nous vous suggérons de la conserver avec vous à titre d'aide-mémoire en cas d'urgence. Cette procédure a été établie avec le Service de sécurité de l'Université Laval.

Procédure en cas d'évacuation pour les personnes à mobilité restreinte

Avant l'évacuation :

- a) Connaître les moniteurs qui vous sont assignés. Dans les résidences, la coordonnatrice assigne les deux moniteurs. Pour un employé, c'est le supérieur immédiat de l'unité et pour les étudiants, un personnel enseignant vous sera assigné.

Au son de l'alarme ou d'un appel d'urgence :

- b) Vous rendre seul ou avec vos moniteurs, à l'escalier ou à la sortie d'urgence la plus près. Évitez les ascenseurs.

- c) Si vous pouvez quitter l'immeuble seul ou avec l'aide de vos moniteurs, évacuez l'édifice.
- d) Sinon, attendre que les personnes qui évacuent par l'escalier soient passées et vous réfugier sur le palier de l'escalier.
- e) Un des moniteurs doit demeurer avec vous tandis que l'autre doit se rendre avertir les pompiers ou le Service de sécurité et de prévention en mentionnant la localisation exacte où vous vous trouvez.
- f) Si vous n'avez pas de moniteurs, utilisez le téléphone d'urgence de couleur rouge ou composez 911 pour signaler votre localisation, sinon vous réfugier sur le palier de l'escalier.
- g) L'évacuation se fera par les pompiers ou par les agents du Service de sécurité et de prévention.
- h) Après votre évacuation de l'édifice, un des moniteurs doit aviser les personnes responsables de l'évacuation au centre de contrôle.

11. Ateliers et conférences gratuites

11.1 Améliorer votre concentration et votre écoute en classe

Une conférence s'intitulant «Améliorer votre concentration et votre écoute en classe» traitant, entre autres, de la prise de notes en classe sera offerte gratuitement par le Centre d'aide aux étudiants. Nous vous suggérons d'y assister ainsi que vos preneurs ou preneuses de notes. Plusieurs conférences reliées aux stratégies d'étude sont aussi offertes. Consultez l'horaire sur le site du Centre d'aide aux étudiants [« Les Clés de la réussite »](#).

Vous pouvez également consulter nos formations interactives qui abordent la prise de notes
<http://lesclesweb.aide.ulaval.ca/notes>.

11.2 Étudiants en situation de handicap : mieux se connaître pour réussir ses stages et son intégration en emploi?

Nous vous invitons à un atelier qui vous permettra de développer une meilleure connaissance de soi pour utiliser son plein potentiel dans la réalisation de ses stages et de son intégration professionnelle. Différents outils sont également proposés afin de réfléchir à ses besoins d'accommodement, en stage ou en emploi, et la manière de les aborder.

Mercredi 4 avril 2018 de 15h30 à 17h30
Pavillon Alphonse-Desjardins, local 3342

Date limite d'inscription : Lundi 2 avril 2018 (aucune limite de participants)

Pour vous inscrire à cet atelier, contacter le 418-656-7987 ou acsesh@aide.ulaval.ca

11.3 Trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) : comment adapter mes stratégies d'études

Cet atelier est offert par le Centre d'aide aux étudiants et s'adresse aux étudiants ayant reçu un diagnostic de TDAH. Il vise à mettre en pratique des stratégies concrètes pour limiter l'impact des symptômes et favoriser la réussite. Cette activité comprend deux étapes nécessaires et indissociables. Il faut donc vous assurer d'être présent aux deux rencontres.

Rencontre 1: Jeudi 8 février 2018 13h 30 à 15h 30,
Pavillon Alphonse-Desjardins, local 3342

Rencontre 2: Jeudi 15 février 2018 de 13h 30 à 15h 30,
Pavillon Alphonse-Desjardins, local 3342

Date limite d'inscription : Lundi 5 février 2018

Pour vous inscrire à cet atelier, contacter le 418-656-7987 ou accueil@aide.ulaval.ca

12. Cours de langues

12.1 Inscription aux cours de langues pour les étudiants ayant une déficience visuelle ou motrice

Vous devez transmettre votre *Lettre d'attestation d'accommodations scolaires* par courriel à votre professeur, si possible, **avant la première semaine de cours.**

L'École de langues pourra ainsi prévoir d'avance les mesures à prendre et la planification des besoins en lien avec les examens. Cela permettra aussi de tenir compte des étudiants à mobilité restreinte qui ont un fauteuil roulant ou des étudiants ayant un chien guide afin qu'ils disposent d'une place adéquate en classe.

Les étudiants ayant une déficience visuelle doivent aviser **au moins une session d'avance** de leur intention de s'inscrire à un cours de langues. De cette façon, l'étudiant disposera de tout son matériel dès le début des cours. Ce délai est nécessaire pour faire transcrire les documents en braille ou en format numérique et pour planifier des ajustements dans la pédagogie du cours, si nécessaire.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'information.

12.2 Inscription pour les tests de classement pour les cours de langues

Si des mesures d'accommodement sont nécessaires pour les tests de classement, vous devez suivre la procédure indiquée sur le site de l'École de langues au www.elul.ulaval.ca à l'onglet « Tests de classement » puis « Accommodements ». Notez que la procédure est différente selon le test à faire.

Votre test n'aura pas lieu le jour des séances générales de test, vous ne devez donc pas vous référer au calendrier ni vous inscrire, mais suivre les instructions dans l'onglet « Accommodements ».

Pour le **test d'anglais**, notez que l'Université Laval utilise maintenant le test VERSANT PLACEMENT TEST (VPT). Ce test s'effectue en laboratoire sur ordinateur. Les étudiants ayant droit à un environnement tranquille seront affectés à des laboratoires où le nombre d'étudiants sera restreint. Ce type de test ne permet pas le temps supplémentaire.

Date limite : Pour effectuer votre test de classement durant la session d'hiver 2018, vous devez suivre la procédure **avant le 16 février 2018, 17h.**

À noter que suite à un test de classement (avec ou sans accommodements) la première séance d'un cours de langues vise toujours à vérifier si les étudiants ont été bien évalués, **à l'exception des cours de français langue maternelle.** Ainsi, un étudiant mal évalué pourra, selon l'évaluation de l'enseignant lors du premier cours, être reclassé à un niveau supérieur ou inférieur.